

2016-09-22

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **La répartition du patrimoine en Belgique : premiers résultats de la seconde vague de la Household Finance and Consumption Survey (HFCS)**

(Article publié dans la Revue économique de septembre 2016)

Les actifs et passifs financiers globaux des ménages peuvent être déduits des statistiques macroéconomiques. Ces sources d'informations macroéconomiques en disent cependant peu, voire sont muettes, sur la répartition du patrimoine entre les ménages. Il faut pour cela disposer de données microéconomiques, récoltées au niveau des ménages. L'Eurosystème a mis sur pied dans ce cadre une enquête sur le patrimoine : la Household Finance and Consumption Survey (HFCS). Le présent article analyse la structure et la répartition du patrimoine des ménages belges à l'aune des résultats provisoires de la deuxième vague (réalisée en 2014) de cette enquête, qui est organisée en Belgique par la Banque. Il y est notamment procédé à une comparaison avec les résultats de la Belgique lors de la première vague de l'enquête (2010). L'article détaille les avoirs réels et financiers, ainsi que les dettes, des ménages et débouche sur une analyse de leur patrimoine net.

La répartition des revenus et du patrimoine est restée dans l'ensemble assez stable entre les deux vagues de l'enquête. La part du patrimoine net global en Belgique détenue par les 20 % des ménages les plus riches s'est maintenue aux alentours de 60 % (61 % en 2010 et 59 % en 2014). Un gros plan sur de plus petits groupes de la population fait apparaître que la part des 10 % des ménages les plus nantis est restée stable à 43 – 44 % du patrimoine net global des ménages belges, celle des 5% les plus favorisés à 30 – 31 % et celle du pourcent le plus riche à 12 %. Il faut à ce propos souligner que les données d'enquêtes sont toujours entachées de marges d'erreur et que ces dernières sont considérables pour les valeurs extrêmes des résultats. Bien qu'elles constituent souvent l'unique source d'information, ces données se prêtent de ce fait moins à l'analyse de petits groupes tels que la part du patrimoine global détenue par le pourcent des ménages les plus riches. C'est a fortiori le cas lorsque de telles analyses portent sur des éléments de patrimoine distincts, qui ne sont parfois détenus que par un nombre restreint de ménages. En outre, il faut signaler que les résultats de l'enquête sont susceptibles de sous-estimer la richesse au sommet de la pyramide puisque les ménages les plus riches d'entre les riches ne figurent généralement pas parmi les répondants.

Le patrimoine de la classe moyenne en Belgique se compose essentiellement du logement propre des ménages auquel s'ajoutent principalement des dépôts. C'est sur cette catégorie de la population que pèse également en moyenne la dette hypothécaire la plus lourde. Les ménages plus aisés possèdent un logement d'une valeur plus élevée en moyenne que celui des ménages de la classe moyenne, mais ce logement représente en termes moyens moins de la moitié de leur patrimoine total. Leur fortune englobe en effet également d'autres biens immobiliers, des sociétés propres (comme les activités indépendantes) et des actifs financiers autres que des dépôts (par exemple des actions, des obligations et des fonds de placement), que l'on ne retrouve d'ailleurs presque exclusivement que chez ces ménages. Ce sont de même surtout les ménages plus favorisés qui contractent des emprunts hypothécaires pour l'acquisition d'autres biens immobiliers. Une comparaison des résultats des enquêtes de 2010 et 2014 fait apparaître une progression des placements (et des crédits y afférents) dans des biens immobiliers autres que le logement propre. D'autre part, les ménages ont réduit leurs investissements directs en bourse ou sur le marché obligataire, privilégiant davantage les fonds communs de placement. Étant donné que ces actifs sont détenus presque exclusivement par les ménages les plus aisés, ce sont les choix d'investissement de ces derniers qui déterminent ce résultat général.

La répartition des revenus suit d'assez près celle du patrimoine. Les ménages à haut revenu disposent en règle générale également d'un patrimoine élevé, et inversement. Il existe cependant aussi des ménages à faible revenu mais dont le patrimoine est élevé (par exemple des retraités ou des personnes ayant hérité) : 6 % des ménages du quintile de revenus inférieur se retrouvent dans le quintile de patrimoine supérieur. À l'autre bout de l'éventail figurent des ménages à revenus élevés mais patrimoine faible (comme des ménages à deux revenus de jeunes hautement qualifiés) : 4 % des ménages du quintile de revenus le plus haut se trouvent dans le quintile de patrimoine le plus bas. Relativement peu de ménages plus âgés se situent dans le quintile de revenus supérieur et l'on n'y retrouve en particulier aucune personne âgée isolée. Un nombre relativement important de personnes âgées figurent en revanche dans le quintile de patrimoine le plus élevé. La situation parfois difficile dans laquelle se retrouvent les personnes isolées, surtout avec enfants mais également sans charge de famille, se reflète dans les chiffres : la plupart se retrouvent dans les quintiles de revenus et de patrimoine inférieurs. Les revenus du capital (intérêts, dividendes, loyers), dont bénéficient principalement les ménages les plus nantis, ont en moyenne diminué entre 2010 et 2014. Ceci est à mettre avant tout sur le compte de la baisse des taux d'intérêt.

Si les enquêtes offrent difficilement une image complète des actifs financiers à cause de leur très forte concentration parmi un groupe restreint de ménages, elles permettent par contre de répertorier bien mieux et de manière plus complète les actifs réels, les dettes et les revenus. Les données qui en sont extraites se prêtent dès lors très bien à des analyses prudentielles des risques sur les marchés du crédit. Les résultats de l'enquête font ressortir une augmentation de la participation et du solde restant dû de tous les types de crédits. Une analyse plus fine révèle l'existence de foyers de risque potentiels sur le marché hypothécaire, surtout dans les familles monoparentales et, dans une moindre mesure, chez les personnes isolées sans enfants. Ainsi, une famille monoparentale sur dix doit consacrer plus de 30 % de ses revenus au remboursement d'un emprunt hypothécaire, soit un quart des ménages présentant un endettement dans cette catégorie.

Les résultats provisoires de l'enquête de patrimoine menée par la Banque sont exploités plus avant dans le cadre du réseau européen de recherche « Household Finance and Consumption Network (HFCN) » et seront publiés à la fin de 2016, en même temps que les données d'autres pays de la zone euro. La troisième vague de la HFCS est prévue pour 2017 et ses résultats seront publiés en 2019.